

APPEL À PROJETS n° 2022-01
Organisme Intermédiaire des PLIE
de Seine-Saint-Denis
Pour LE PLIE de Plaine Commune
Programmation 2022

Programme Opérationnel National FSE
Emploi et Inclusion 2020-2022
Volet déconcentré

Axe prioritaire 5 : Lutter contre les conséquences
sociales de la crise sanitaire et préparer la reprise
(REACTEU)

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'insertion des personnes le
plus impacté par la crise, notamment les inactifs, les jeunes
et les demandeurs d'emploi de longue durée, et améliorer
l'offre d'insertion

OUVERTURE 12/10/2022
CLÔTURE 31/10/2022



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la programmation 2022 à la pandémie de COVID-19

Stains, le 2 juillet 2022

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité de la programmation 2020, Plaine Commune le PLIE poursuit sa volonté de décision de la DGEFP de faire émarger les Organismes Intermédiaires subventionnés permet de lancer un premier appel à projets 2022 Plaine Commune, le PLIE attendant la mise en place du PON FSE+dispositif REACT UE vient apporter un appui financier supplémentaire et exceptionnel, en réabondant certains programmes 2014-2020 de la politique de cohésion, dont le

Dans le cadre du Programme Opérationnel FSE 2020-2024 « Investissement pour la croissance », que les opérations seront financées « h y » pour contribuer la politique de cohésion

Comme pour la programmation 2020, le PLIE attend que la mise en place des outils de gestion du FSE 2020 prenne en compte le mieux possible les impératifs concrets des opérations

Dans un contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 de Plaine Commune, le territoire est encore plus fragilisé avec le devoir de rendre toujours plus efficaces toutes les initiatives et projets réalisés Plaine Commune.

Où le développement de son activité permet, dans sa continuité, de pallier les différents freins auxquels font face les participants du PLIE dans leur territoire public fragile qui ne parvient pas à profiter pleinement des initiatives liées à la crise sanitaire et caractérisé par une forte précarité et une forte vulnérabilité sur notre territoire.

h par nos participants, net de l'impact des difficultés rencontrées 22 poursuivre nos efforts sur les thèmes suivants « renforcer, « la formation », «

A noter que Plaine Commune le PLIE répondra à un besoin immédiat de formation des participants avec en toile de fond les futurs grands événements du territoire.

Dans cette perspective, Plaine Commune, le PLIE diffuse son appel à projets.

Shems EL KHALFAOUI
Président de Plaine Commune, le PLIE

Sommaire

I - Présentation de Plaine Commune le PLIE	4
1.1 Le PLIE	4
1.2 Le PLIE «	6
II - Méthodologie de la demande de subvention et Modalités de sélection des propositions	8
2.1 Dossier de réponse	8
2.2 Réception des offres	8
2.3 Critères de sélection des projets	9
2.4	9
2.5 Conventionnement du bénéficiaire retenu	10
2.6 Les bénéficiaires (opérateurs portant les projets)	10
III - Public visé	11
3.1 Les participants	11
3.2 Rappel	11
3.3 Égalité Femme / Homme	11
3.4 Égalité des chances	11
IV - Appel à projet 2022	12
4.1 Orientation et mobilisation du public	14
4.2 Accueil, Suivi et Accompagnement des référents de parcours PLIE	17
4.3 Formation et	17
4.3.1 Atelier de diagnostic et de remise à niveau	18
4.3.2 Les formations professionnalisantes, pré-qualifiantes et diplômantes	19
4.4	20
4.5 Opérations internes de Plaine Commune, le PLIE	21
4.5.1 Coordination	21
4.5.2 Aide individuelle du PLIE Plaine Commune	23
4.5.3 Prestation Emploi Insertion du PLIE de Plaine Commune	24
4.5.4 Relations avec les entreprises du PLIE de Plaine Commune	25
4.5.5 Animation du Territoire	26
V - Rappel sur les règles du FSE	28
5.1 Les grands principes de gestion	31
5.1.1	31
5.1.2	31
5.1.3	32
5.5 Les objectifs poursuivis	32

I - Présentation de Plaine Commune, le PLIE

h O @ - (Organisme Intermédiaire Pivotal réunissant les \ @ h o o
PLIE - Est Ensemble de Plaine Commune de la commune de
o u 2014-2020

1.1 k h O @ -

O h O @ - # 1998 confirme et renforce la

la mise en cohérence de ces axes sur un territoire et le renouvellement des représentations et des pratiques des acteurs économiques et sociaux qui fondent les PLIE.

O h O @ -

< Programme opérationnel FSE Emploi et Inclusion qui contribue à la réalisation des objectifs notamment en ce qui concerne

- < global
- < des femmes
- < des personnes de plus de 45 ans
- < et plus h
pauvreté et toute forme de discrimination».

Cadre juridique national

O -) 8 - 7 h
« Éléments clés - pluriannuels pour

du marché du travail h O @ -

Leur objet est de mobiliser et de

k entités

institutionnels et des partenaires économiques concernés.

)

éligibles au FSE.

Le pilotage du dispositif incombe à une instance collégiale, garante de la correcte exécution des choix stratégiques et de la cohérence des actions menées.

Dans le prolongement des précédents programmes, les crédits du Fonds Social Européen (FSE) h O @ -

Le présent Appel à projets est lancé dans le cadre de la Commande Publique, entré en vigueur le 1er juillet 2015 et décret n°360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Dans son article L3 ce code précise que : « Les acheteurs et les autorités contractantes respectent le principe d'égalité de traitement des candidats à l'attribution d'un contrat de la commande publique dans les conditions définies dans le présent code »

Cadre juridique européen

Article 170 du Règlement (UE) n°1303/2013

Programme Opérationnel National FSE 2014-2020

« Emploi et Inclusion »

européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive, notamment en ce qui concerne

« l'objectif de croissance intelligente, durable et inclusive, notamment en ce qui concerne le travail français et à faire face aux conséquences de difficultés sociales accrues, engendrées par la crise économique et financière de 2008-2009 et de la pandémie de COVID-19 »

Le FSE est un

parcours professionnels, tout en mobilisant les entreprises, notamment les PME et les TPE

Article 170 du Règlement (UE) n°1303/2013

Article 170 du Règlement (UE) n°1303/2013

Axe prioritaire 5 : Lutter contre les conséquences sociales de la crise sanitaire et préparer la reprise (REACT UE)

PI 13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19

OS 1 : Améliorer l'insertion des personnes impactées par la crise, notamment les inactifs, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée, et améliorer l'offre d'insertion

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le montant supplémentaire de la politique de cohésion 2014-2020 est de 100 milliards d'euros

Le dispositif REACT UE vient apporter un appui financier supplémentaire et exceptionnel, en réaffectant certains programmes 2014-2020 de la politique de cohésion, dont le Fonds social européen

Cette enveloppe financera des projets à 100% sur fonds européens, contrairement au principe de cofinancement des P.O.N.

REACTEU prend la forme de modifications ciblées du règlement (UE) n° 1303/2013 introduites le 2 décembre 2021 spécifiques afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales pour préparer une

Les ressources de REACT sont inscrites dans deux axes spécifiques du programme national FSE (Axes 5 et 6).

1.2 Le PLIE Commune

Plaine

Afin de coordonner les opérations en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi et de les mettre sous forme de parcours d'insertion personnalisé, le PLIE a été initié

- < Depuis le 1er janvier 2005, la Commune, qui regroupe les communes suivantes : Abservilliers, Epinauro -Saint-Omer, Denis, La Courneuve, Pierrefite-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse,

h # h O @ - déboucher sur

- < U Territorial Plaine Commune.
- < Le suivi ction
- < L bonnes pratiques et leur transfert à l h # cohérence avec la politique Insertion/Emploi Commune et de la Maiso h #
- < L rimer
- < de nouvelles démarches.
- < La professionnalisation des acteurs, en favorisant une connaissance mutuelle des opérations menées par les différents partenaires.
- < Un lieu ressource qui favorise supports de communication diversifiés.
- < L développant une relation plus efficiente avec le territoire multiplier les chances d'accès à l'emploi.

h # h O @ - erritoire

O h O @ -

insertion professionnelle, alors qu h superposés et/ou juxtaposés.

Pour ce faire, le PLIE, porteur d'ingénierie financière et pédagogique, vise à :

- < Impulser la mise en place de nouveaux outils et des pratiques innovantes
- < Développer les opérations existantes.
- < Planifier et coordonner sur plusieurs années l'activité de l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.
- < S'engager sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs.

1.3 Les missions confiées au porteur

Les activités de gestion et de contrôle de la subvention globale dans son ensemble et des opérations qui en relèvent sont les suivantes

- < Animation du dispositif de gestion et contrôle des opérations : information des bénéficiaires, des participants aux opérations et du public, animation des dispositifs, appui au montage et à l'instruction des dossiers, la sélection par l'entité de destination des opérations, les visites sur place, le contrôle de l'absence de paiement et le montage du dossier complet.
- < Appui opérationnel dans la démarche FSE pour le PO 2024 nécessaires au pilotage, à la gestion et au contrôle des opérations de la subvention globale.
- < Vérification de la capacité du bénéficiaire à satisfaire aux obligations communautaires et nationales.
- < Sélection des opérations au titre de la subvention globale dans le respect des critères de sélection établis par le partenariat régional.
- < Responsabilité de la gestion financière des crédits communautaires qui lui sont confiés. Il met en œuvre les cofinancements nationaux mobilisés sur les opérations.
- < Contrôles qualité gestion des opérations (selon les modalités définies par l'entité de destination et la Commission Interministérielle de Coordination et de Contrôles).

II - Méthodologie de la demande de subvention et Modalités de sélection propositions

2.1 Dossier de réponse

0
téléchargeables sur notre site internet www.plainecommune.fr et le site Web de
@ Eco93: www.insereco93.com

Pour présenter un projet, le bénéficiaire doit établir et saisir sa demande de subvention sur le site
« Madémarche FSE (<https://ma-demarchefse.fr/>).

0
en place de cette nouvelle procédure.

vous faudra commencer par cliquer sur le lien
« programmation 2020-2022 », puis créer un compte utilisateur.

Une fois le compte utilisateur validé, les étapes de la procédure sont les suivantes

◀ Renseigner les informations concernant votre structure (adresse postale, numéro de Siret, contacts, etc.), créer des utilisateurs attachés à votre organisme.

V
démarche FSELe service gestionnaire vous adresse un mail vous tenir informé de chaque
étape de votre demande de subvention (confirmation du dépôt de votre demande, recevabilité
instruction en cours ou terminée h (du 02/08/2022 au
30/09/2022) Les demandes peuvent nous être adressées par mail, soyez attentifs à votre
messagerie.

◀ Déposer votre demande de subvention en choisissant le Programme Opérationnel National
puis « Région Ile-de-France », et enfin, dans la page d'initialisation de la demande de
subvention, sélectionner la référence de la demande de subvention de PlaineCommune le PLIE (OIPSSD)
pour y répondre (code 0202 bis FCLP). 0

Il vous sera ensuite demandé de saisir votre demande de subvention proprement dite, en
financement prévisionnel.

Le document PDF « Manuel du porteur de projet » annexé à cet appel à projet, détaille pas à pas la
marche à suivre. Ce document est téléchargeable sur le site Madémarche FSE en cliquant sur le «

en prenant contact aux adresses mail
suivantes Judith.KOKABLANGLOIS@plainecommune.fr ou Jonathan.Lim@plainecommune.fr

2.2 Réception des offres

Dès validation de votre demande de subvention dans ma démarche FSE, l'attestation de dépôt
vous est adressée par mail. A cette étape vous ne pourrez plus modifier votre demande.

h et accompagnée des pièces obligatoires (à télécharger dans Ma démarche FSE).

Deux possibilités

- a. Votre demande est complète
votre demande peut commencer.
- b. Votre demande est incomplète
vous est adressée par mail, le service gestionnaire vous donne la main sur votre demande subvention que vous pourrez compléter.

Chaque projet sera traité par un gestionnaire de \ @ h o o)

2.3 Critères de sélection des projets

Les dossiers tenus seront évalués en fonction des critères suivants :

- < Plus de 50% de droit commun du territoire.
- < Outils de gestion de projet adaptés et validés par la structure.
- < Méthodes, outils et techniques pédagogiques utilisés, pertinents des objectifs poursuivis.
- < Moyens matériels et humains adaptés
- < M
- < Co

2.4 U

O vérification de la complétude du dossier, la validation par le Comité Technique de lecture, la validation par le Comité de Pilotage.

La Complétude du dossier implique que la saisie des éléments du dossier soit complète et que toutes les pièces demandées aient été téléchargées dans Ma FSE.

Le Comité Technique de lecture du PLIE, des partenaires financeurs et des PLIE qui étudient les projets transmis et émettent un avis, et à la connaissance de la structure du public. Ce comité donne un avis qui peut être soit favorable, réservé, soit défavorable.

Le Comité de Pilotage PLIE : les projets présentés au Comité de Pilotage de Plaine Commune, le PLIE. présentés dans le Plan

O du PLIE tous les projets sélectionnés en Comité de Pilotage du PLIE. 8

O # \ @ h o - Saint-Denis) se réunit pour valider la programmation de Plaine Commune le PLIE.

Une notification vous sera alors adressée. Si votre projet est retenu, il indiquera le coût 7 0 -

2.5 Conventionnement du bénéficiaire retenu

0 Fonds
Social Européen.

2.6 Les bénéficiaires (opérateurs) portant les projets

@ permanence, un appel à projets est communiqué chaque année au plus large éventail terrain.

0 \ @ de SeineSaintDenis(OIPSSD) doit assurer que le bénéficiaire est en mesure de développer des opérations nouvelles ou complémentaires aux opérations du dr commun et de vérifier que la demande de financement correspond aux charges afférentes aux opérations.

Le bénéficiaire s'engage à minima à :

- < Travailler étroitement avec les référents de parcours d
- < Organiser des réunions de bilans et de suivi avec les participants.
- < Fournir un bilan détaillé de l'opération au niveau qualitatif et financier.
- < Analyser les écarts quand il y en a, et les expliquer.

@ @Public visé

3.1 Les participants

Publics cibles pouvant en plus du droit commun, bénéficier des opérations menées dans le cadre de la programmation de Plaine Commune, le PLIE.

3.2 Rappel

Le PLIE s'adresse de manière générale, aux personnes en grande difficulté d'insertion sociale professionnelle

L'éligibilité au PLIE est justifiée par chaque prescripteur mettant en évidence les obstacles et freins à l'insertion de chaque individu. Les solutions sont recherchées en complémentarité d'opérations et dispositifs existants.

L'étude diagnostique préalable à la création de Plaine Commune, le PLIE a mis en exergue que le public prioritaire pour le PLIE était

- < Les demandeurs d'emploi de longue durée.
- < Les allocataires du RSA et du RSA majoré
- < Les jeunes de moins de 26 ans.
- < Les travailleurs handicapés.
- < Les seniors.
- < Les parents isolés
- < Les personnes placées sous main de justice.
- < Les migrants primo-arrivants.
- < Et plus

Commune.

3.3 Égalité Femme / Homme

L'égalité Femme/Homme est une priorité transversale obligatoire (secondaire ou principale) de toutes les opérations financées par le FSE. Les opérateurs devront donc, pour tout projet, expliquer comment ils assurent l'égalité femmes et hommes

3.4 Égalité des chances

L'égalité des chances est une priorité transversale obligatoire de toutes les opérations financées par le FSE. Les opérateurs devront donc, pour tout projet, expliquer comment ils assurent l'égalité des chances

IV - Appel à projets 20

Le PLIE peut intervenir principalement de deux manières :

- ◀ Pour financer des opérations spécifiques caractéristique du PLIE est de pouvoir mettre en place des opérations nouvelles visant à lever les freins identifiés pour le public PLIE.
- ◀ Pour renforcer des opérations du droit commun la mise en place d'activités apportant une plus-value en lien avec les besoins du public PLIE.

0
référents de parcours professionnel, pilier principal des parcours, et apporter à ces derniers des réponses et

référents de
parcours professionnel.

Au regard du flux prévisionnel et de la répartition du public par étape, le PLIE est considéré

2 : Accès à la
; étape ()

particulière sur les publics suivants :

- ◀ Les personnes de plus de 45 ans.
- ◀ Les personnes en situation de handicap.
- ◀ Les femmes rencontrant des difficultés particulières (enfants à charge, etc.)
- ◀ Les participants résidant dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune.
- ◀ Les personnes victimes de discrimination de manière générale.

Pour certaines étapes de parcours, les attentes particulières sont précisées plus bas.

Compte tenu des retards de publication des règlements européens et de démarrage de la nouvelle programmation relevant du futur PON FSE 2027 annoncés par les instances européennes () 8 - 7 h SD ont été autorisés à programmer leurs actions de 2022e cadre du PON FSE-2024

#

au plus tard le 30/2023

Mesures applicables dans le cadre de la crise sanitaire :

La pandémie de covid-19 européen, compte tenu de leur impact sur les porteurs de projets, les participants et les services

0

vigueur.

La situation de force majeure peut conduire à la néc

7 0 -

porteurs de projets.

Les actions habituellement réalisées en présence peuvent être transformées en accompagnement à distance (téléphone, visioconférence) :

0

personnes sont vivement encouragés à les poursuivre à distance, dans la mesure du possible

Alternatives aux pièces justificatives habituelles :

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, les prestations délivrées à distance, par voie informatique ou téléphonique, peuvent être justifiées par tout moyen.

Seront notamment admis :

< Des courriels envoyés par un bénéficiaire à un participant à une opération, lui précisant la date

pres

Or avec la demande

de paiement.

<)

ration.

< Un journal des prestations délivrées, avec le résumé circonstancié de leur contenu et

Les thèmes de la programmation répondent à un objectif clairement identifié et permettent la progression d'

représentent des étapes de parcours sur lesquelles les référents PLIE sont habilités à inscrire les participants du PLIE, identifiés par une fiche de liaison spécifique. De plus, chaque projet veillera à mettre en avant son apport qualitatif sur le travail des participants, valorisable dans leurs démarches

Thèmes stratégiques retenus par Plaine Commune, le PLIE

h

h 0 @ -

situation de handicap sur le marché du travail et de lutter contre les discriminations dont e

@

La programmation se décline en 4 thèmes

4.1 Orientation et mobilisation du public

Objectif Spécifique OS 1.

Critère géographique Département de la Seine-Saint-Denis.

Typologie du bénéficiaire Tous types de structure ayant des compétences dans le domaine et ayant la capacité

Critères de sélection

- < Connaissance du public visé non atteint par le secteur institutionnel à le mobiliser Une « aller vers » un plus
- < Le contenu des actions de mobilisation
- < 0
- < Coût global du projet.

Ce nouveau thème de la programmation du PLIE nécessite une bonne connaissance du public dit « invisible »

Les objectifs visés sont les suivants

- < « Aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel et cibler ceux qui ne sont pas atteints par des actions proactive
- < Remobiliser les publics repérés dans leur environnement, à travers des actions ludiques et culturelles (types et/ou culturelles, activités professionnelles) et
- <) renforcé de Plaine Commune, le PLIE et des solutions de sa programmation

Public ciblé

- < 0
- < Les allocataires du RSA et du RSA majoré.
- < Les jeunes de moins de 26 ans.
- < Les travailleurs handicapés.
- < Les personnes de plus de 45 ans.
- < Les parents isolés.
- < Les sous-jurés de justice.
- < Les migrants prioritaires.
- < u

Les actions financées dans le cadre de ce projet devront se dérouler entre le 1^{er} septembre 2022 et le 30 juin 2023

4.2 Accueil, Suivi et Accompagnement Référents de parcours PLIE

Objectif Spécifique OS 1.

Critère géographique

Typologie du bénéficiaire Tous types de structure ayant des compétences dans le domaine et ayant la capacité financière pour porter un

Critères de sélection

- < Offre
- < La plus-value du projet au regard des dispositifs existants
- < Le
- < Les modalités de suivi
- < Coût global du projet.

#

publics jeune et adulte en difficulté. Cet accompagnement renforcé assuré par un référent parcours constitue un objectif majeur de la poli

Comme évoqué précédemment, les actions financées dans le cadre de cet appel à projet devront se dérouler entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023.

Les objectifs visés sont les suivants

- < Assurer un accompagnement transversal (au moins 12 contacts par an) en mobilisant
- < Renseigner le PLIE sur la situation des personnes en parcours avec des informations quantitatives et qualitatives à partir de la base de données VIESION fournie par le PLIE selon les échéances prévues par la PLIE
- < Lancer, par quinzaine, une plage de saisie administrative dans le logiciel VIESION sera possible

Public ciblé

- < Lesd
- < Les allocataires du RSA et du RSA majoré
- < Les jeunes de moins de 26 ans
- < Les travailleurs handicapés
- < Les personnes de plus de 45 ans
- < Les parents isolés
- < Les sous-mains de justice
- < Les migrants primo-arrivants
- < Les personnes âgées de 9

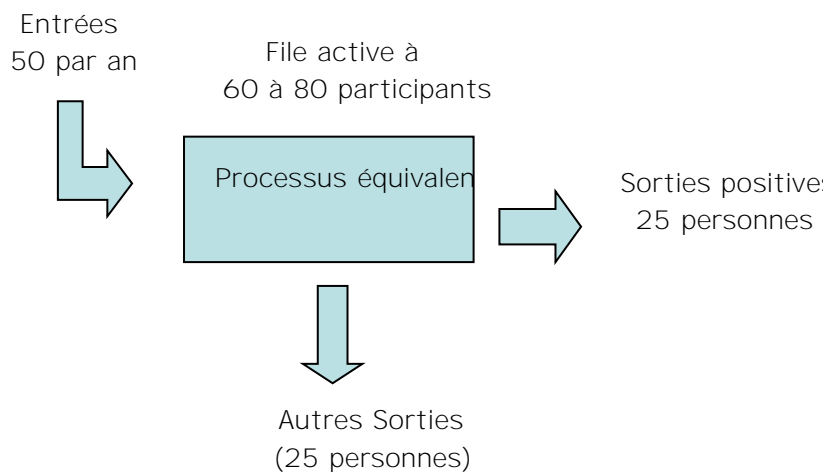
Plusvalue recherchée

- < @
- < Maintenir les participants dans une dynamique de progression tout au long du parcours
- < k
- < Continuité de service compris en cas de mesures sanitaires strictes : en situation de télétravail, le référent doit être en mesure de conserver le contact avec ses participants.

@ : quantitatifs et qualitatifs

- < File active mensuelle de 60 à 80 participants
- < Nombre de personnes en portefeuille annuel de 80 à 100 participants.
- < V
- < Nombre de sorties positives
- < Nombre de sorties autres

Mécanisme de gestion de la file active



- < Objectif moyen de 15 sorties positives par référent/an

Définition du portefeuille et de la file active

- < h le des participants accompagnés.
- < Des participants en étape effectuée avec le référent ou un partenaire du PLIE.
- <) pendant la
- < La file active correspond aux participants reçus contactés au moins une fois par mois par le référent.

0 _____ : h 0 @ -

La procédure instance, composée des chargés de projets et des référents concernés assure la validation des entrées des publics dans un parcours PLIE, en conformité avec les Fondements du Social Européen :

- < / PLIE
- < Pré
- < 7 (contrat

- < 0 ou encore la formation certifiante / diplômante

La mobilisation des étapes

0 référent de ressources internes et externes.

Les ressources internes

- < Les méthodes développées pour améliorer la stratégie de requalification professionnelle, d'identifiés et de base en cas de suivi à distance, renforcer la mission et conserver toute trace notamment numérique
- < Les outils complémentaires élaborés pour rendre les parcours plus opérationnels, dynamiques et efficaces

Les ressources externes

- < 0 institutionnelles, des collectivités locales ou des partenaires privés.
- < Il est souhaitable de faire appel à ces ressources ad hoc, à condition de respecter la logique du PLIE et ses principes de partenariat, en mettant en évidence la valeur que la contribution du FSE (PLIE) apporte aux actions proposées.

4.3 Formation et Orientation (répondant à un besoin immédiat et nécessaire à)

Objectif Spécifique OS 1

Critère géographique Département de la Seine-Saint-Denis.

Typologie du bénéficiaire Tous types de structure ayant des compétences dans le domaine et ayant la

Critères de sélection

- < Offre spécifique pour d
- < La plusvalue du projet ~~au~~ regard des dispositifs existants.
- < Le contenu du projet et les
- < O

- < Coût global du projet.

~~sh~~ Projets innovants et expérimentaux, en lien avec les ~~besoins~~ immédiats du public et de manière plus large avec ceux du des pratiques professionnelles.

Comme évoqué précédemment, les actions financées dans le cadre de cet appel à projet devront déroulerentre le ~~1^{er} janvier~~2022 et le 30 juin 2023

Pour répondre efficacement aux différentes problématiques du public que nous accompagnons, nous avons déterminé des opérations prioritaires sur les thèmes suivants

4.31 Atelier de diagnostic ~~des~~ compétences de remise à niveau

Les objectifs sont les suivants

Diagnostic des compétences

- < Réaliser un portrait professionne
- < Faire émerger une ou des pistes métiers
- < Rendre réel Concrétiser mes pistes métiers
- < -

Remise à niveau

- < S
- < Calculer, raisonner.
- < Utiliser un ordinateur et maîtriser les savoirs de base en informatique
- < Respecter les règles et travailler en équipe.
- < Travaillerseul et prendre des initiatives.
- < A
- < Maîtriser les règles de base : hygiène, sécurité, environnement

Public ciblé participants du PLIE

- < h
- < h s chances de retour à de réussite à un concours
- < Participants ne maîtrisant pas du tout ou pas suffisamment Internet et les bases bureautiques pour rechercher ou intégrer un emploi / une formation.

Plusvalue recherchée

- < Auton
- < Reprise de la confiance en soi.
- < .

@

- ⟨ Atteinte des objectifs pédagogiques au regard
- ⟨ Taux de réussite aux tests dans les organismes de formation.
- ⟨ u -qualifiante ou qualifiante
- ⟨ Durée du parcours et absentéisme.

Quantitatifs

- ⟨ Nombre de personnes
- ⟨ Nombre de personnes orientées vers une formation, etc.
- ⟨ Nombre de personnes orientées sur une nouvelle étape de parcours.

Qualitatifs

- ⟨ Individualisation du suivi par un bilan régulier communiqué aux référents de parcours
- ⟨ Autonomie dans les situations scolaires et professionnelles.
- ⟨ /

4.32 Les formations professionnalisantes, préqualifiantes, qualifiantes et diplômantes

Le PLIE accordera un intérêt particulier aux projets développés par la qualification des participants en réponse à un besoin immédiat et nécessaire au bon déroulement du parcours créé

@ formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation de ce parcours lorsque les dispositions prévues en matière de formation

Ces projets doivent être en lien avec le développement économique du territoire, nous avons

Quelques exemples de formations qualifiantes / certifiantes répondant aux besoins de nos participants

- ⟨ Formation dans le tertiaire industriel (bio)
- ⟨ Services à la personne, services aux entreprises.
- ⟨ Formation en hôtellerie/restauration.
- ⟨ Formation dans les métiers du commerce/vente.
- ⟨ 7 secteurs de sécurité (SSIAP inclus).
- ⟨ Formation en logistique (intégration de différents CACES).
- ⟨ Formations dans le BTP.
- ⟨ Secteur du numérique

En axe transversal, ces formations devraient pouvoir proposer des modules spécifiques en français afin de répondre aux difficultés linguistiques des participants du PLIE.

Les objectifs visés dans ce thème sont

- ⟨ Proposer des ateliers de découverte de codes et de rencontres avec des employeurs des secteurs.

Public ciblé

- < Participant BLI sans qualification ou en besoin de qualification.
- < Participant ayant besoin de réactualiser les connaissances professionnelles.
- < Participant ayant besoin de valider un titre professionnel ou de valider un projet professionnel.

PlusValue recherchée

- < \
- <)
- < Mettre en place des ateliers spécifiques de recherche

@

Quantitatifs

- < Nombre de personnes ayant suivi l'information
- < Nombre de personnes ayant suivi l'information dans son intégralité.
- < Nombre de sorties.
- < Taux de réussite.

Qualitatifs

- < Pédagogie adaptée au public
- < Accompagnement individualisé.
- < Cohérence de la progression des apprentissages.
- < U régulières.
- < k

4.4 Accom

Objectif Spécifique OS1

Critère géographique Département de la Seine-Saint-Denis.

Typologie du bénéficiaire Tous types de structure ayant des compétences dans le domaine et ayant la capacité financière pour porter

Critères de sélection

- < Offre spécifique pour les participants
- < La plus-value du projet en regard des dispositifs existants
- < O
- < O ateur les modalités de suivi et des participants
- < Coût global du projet.

0

aux difficultés de recrutement des entreprises locales.

Comme évoqué précédemment, les actions financées dans le cadre de cet appel à projet devront se dérouler entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023.

Objectifs

- ◀ Identifier les besoins des entreprises et des participants
- ◀ Construire des réponses adaptées à ces besoins (formation du public, appui au recrutement, etc).
- ◀ Relayer et diffuser les offres des territoires aux référents PLIE
- ◀ Permettre aux participants du PLIE de conduire efficacement leur démarche de recherche d'emploi ou de recrutement en entreprise

Public ciblé

- ◀ Participants proches ou prêts à l'être

PlusValue recherchée

- ◀ h
- ◀ Développer un partenariat durable avec les acteurs économiques du territoire

@ et de résultat

Quantitatifs

- ◀ Nombre de participants h 0 @ -
- ◀ N
- ◀ Nombre de mises en relation avec les entreprises.
- ◀ Nombre de sorties emploi ou formation.

Qualitatifs

- ◀ Connaissance du public PLIE.
- ◀ Connaissance des métiers en tension sur le territoire.
- ◀ h et acteurs de leur parcours professionnel.

4.5 Opérations internes de Plaine Commune PLIE

Comme évoqué précédemment, les actions financées dans le cadre de cet appel à projet devront se dérouler entre le 1^{er} septembre 2022 et le 30 juin 2023.

4.51 Coordination et soutien Plaine Commune

Objectif spécifique OS 1

Critère géographique : EPT Plaine Commune

Typologie du bénéficiaire : h 0 @ -

Critère de sélection

- < Offre spécifique pour d
- < Laplusvalue du projet a regard des dispositifs existants.
- < Le contenu du projet et les modalit
- < Les moyens techniques et humains mis
- < Coût global du projet.

Objectifs

Consolidation de la coordi
dispositif du PLIE de Plaine Commune.

0

opérationnel, aux participants de Plaine Commune, le PLIE
partenaires.

être financés :

- < # le suivi
- < des étapes de parcours.
- < Renforcer les outils de suivi destinés à faciliter le travail administratif et améliorer le part
, etc.
- < le logiciel Viesion Evolution, la mise en

participants du PLIE.

- < # e
- < revues de portefeuilles réguliers.
- < Soutien à la saisie sur le logiciel de suivi des parcours (Viesion) et à la réception des
pièces justificatives.
- < U t
- < re
- < Contact direct avec les participants selon les situations par le biais de points téléphoniques.

Public ciblé

- < 0 h 0 @ -

PlusValue recherchée

- < h
- < #
- < porteuse de référents PLIE e
- < k
- < et à visée des participants du PLIE

@

- < Nombre de participants accompagnés dans le dispositif.
- < Nombre de réunions de coordination avec les référents PLIE.
- < \

Le h 0 @ -

intervenants mobilisés par les structures positionnées sur cette thématique.

4.5.2 Aide individuelle aux participants du Bel Plaine Commune

Objectif spécifique OS 1

Critère géographique EPT Plaine Commune

Typologie du bénéficiaire h 0 @ -

Critère de sélection

- < Offre spécifique pour d'emploi.
- < La plusvalue du projet au regard des dispositifs existants.
- < Le contenu du projet
- < 0
- < Coût global du projet.

Cette

prestations. L'objectif est de permettre aux participants d'accéder à des moyens adaptés à leurs besoins au cours de leur parcours d'insertion professionnelle.

- < Leurs déplacements durant les étapes de parcours.
- < L'accès à des formations qualifiantes
- < 0 à des formations qualifiantes lorsque le besoin du participant est immédiat
- < L'acquisition d'équipements professionnels spécifiques

0

0

h 0 @ -

AIP pour avis (favorable ou défavorable). Ces commissions se réunissent régulièrement tout au long

- < À répondre à des

t de

Public ciblé

Le public ciblé est le public PLIE.

Plusvalue recherchée

- < h
- < Maintenir les participants dans une dynamique de progression tout au long du parcours

- < k e entre deux étapes de parcours.

@

Quantitatifs

- < V
- < Nombre de participants ayant achevé cette étape
- < Nombre de participants ayant obtenu leur diplôme

Qualitatifs

- < Coordination des contrôles de demande des référents de parcours.
- < Cohérence des dossiers.

4.53 Prestations Emploi Insertion PLIE de Plaine Commune.

Objectif spécifique OS 1

Critère géographique EPT Plaine Commune

Typologie du bénéficiaire h 0 @ -

Critère de sélection

- < Offre spécifique pour d'
- < La plus-value du projet au regard de dispositifs existants.
- < 0
- < 0
- suivi
- < Coût global du projet.

Le PLIE a repéré des besoins spécifiques identifiés et vants par les partenaires dans le cadre de a # participants du PLIE à avancer dans leur parcours de retour à l'emploi, en leur donnant la possibilité de travailler sur des difficultés particulières.

Plus largement, cette opération doit offrir au PLIE la réactivité nécessaire pour sélectionner des prestations répondant aux besoins spécifiques identifiés pour un groupe de participants. Un appel à candidatures sera lancé afin de pouvoir sélectionner des prestataires.

#

h 0 @ - expérimentaux, en lien avec les besoins du public et de manière plus large avec ceux du champ de l'insertion professionnelle sur notre territoire, tels que mutualisation et amélioration des pratiques professionnelles.

Les objectifs visés sont les suivants

Cette opération vise à répondre à certaines problématiques en proposant plusieurs prestations qui permettront aux participants en parcours de renforcer, par exemple, leur maîtrise de la langue.

les entretiens de recrutement pour une entrée en formation professionnelle, mais aussi des opérations de parrainage qui faciliteront leur intégration dans le monde professionnel. freins afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Public ciblé

- Les participants du PLIE prêts pour une étape emploi.

Plus Value recherchée

- U
- h
- Impliquer des entreprises dans les actions du PLIE
- Développer un partenariat durable avec les acteurs économiques du territoire

@

- Nombre de mises en situation de travail
- Nombre de participants suivis
- Information sur les métiers et emplois
- Nombre de retour

4.5.5 Animation du territoire du PLIE de Plaine Commune

Objectif spécifique OS1

Critère géographique EPT Plaine Commune

Typologie du bénéficiaire h 0

@

Critère de sélection

- Offre spécifique pour les publics
- La plus value du projet au regard des dispositifs existants.
- Le contenu du projet et les modalités
- Les moyens techniques et humains mis
- Coût global du projet.

Objectifs

D

0

parcours intègre plusieurs composantes.

@

able à la réussite des
à la structuration

être financés :

- La réalisation de

erie

- < 0 (plateformes interopérables).
- < Les projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents. En matière de de coordination des acteurs et de etc.
- < Les projets innovants au regard des défis environnementaux et aux besoins sociaux.
- < Les projets de modélisation, de capitalisation sociale.

- interne, ces actions ont vocation à être assurées par Animation de association Plaine Commune, le PLIE.

Bénéficiaire ciblé:

- < Le PLIE de Plaine Commune en tant que coordinateur de son action sur le territoire

PlusValue recherchée

- < • but de participants du PLIE
- < #
- < Créer les
- < • nation
- < • nsertion dans les territoires.
- <) 0 0

@

- < Nombre de participants accompagnés dans le dispositif.
- < V
- < Nombre de réunions partenariales
- < \

V - Rappelsur les règles du FSE

Archivage

conservation des documents sur une période de trois à compter du 31 décembre de 5 ans (article 140 du règlement général des fonds ESI de 2013).

Dans un souci de simplification de la gestion des fonds européens, les délais de conservation et les délais de contrôle ont été fortement raccourcis. Afin de faciliter les recherches en cas de contrôle européen, tous les éléments permettant de justifier les informations figurant dans le compte rendu

Additionnalité

doivent permettre de faire plus et mieux.

Coût total éligible

concerne les fonds structurels européens et des financements nationaux.

Convention PLIE bénéficiaire ultime

Intermédiaire des PLIE de Seine-Saint-Denis (OIPSSD) dont est membre « Plaine Communale » le PL

financée par du FSE. La convention reprend tous

sur un seul critère est retenu et noté dans la convention comme critère de

du coût de

70 -

de toute modification et obtenir son accord avant

Dépenses les dépenses effectuées doivent respecter les règles suivantes :

< inéligibles les dépenses engagées en dehors des dates de la convention ou du dernier avenant FSE.

< 0 éligible au FSE.

- elles doivent être acquittées (justifiées par des factures acquittées ou des pièces comptables de valeur probante équivalente (relevés bancaires par exemple) ou une attestation du comptable), pour pouvoir être validées.

Dépenses non éligibles certaines dépenses considérées en comptabilité financière comme des charges déductibles sont non éligibles par nature au regard du FSE

- frais bancaires, f
- prime exceptionnelle aux salariés.
- concours et cotisations.
- commissions, indemnités extralégales.
- f
- frais de sièges.
- pénalités, amendes fiscales.
- charges exceptionnelles sur exercice antérieur.
- amortissements (sauf matériel acquis sans faire appel aux fonds publics), provisions engagements.

Forfaitisation

européens encadrant la programmation FSE 2014-2020 précisent différentes méthodes de coûts simplifiés.

Les discussions entre les Organismes Intermédiaires et les bénéficiaires ainsi que leur concrétisation au travers du site Ma démarche FSE favorisent la généralisation de la forfaitisation des dépenses indirectes à tous les projets.

Pour toutes les op

- Un forfait au taux de 15% sur la base des dépenses de personnel direct pour déterminer les dépenses indirectes.
Coût total = Dépenses de personnel direct + Fonctionnement direct + Prestation + 15% des dépenses de personnel direct
- Un forfait au taux de 40% sur la base des dépenses de personnel direct pour déterminer les dépenses indirectes.
Coût total = Dépenses de personnel direct + 40% des dépenses de personnel direct
- Un forfait utilisé lors de la précédente programmation au taux de 20% des dépenses directes (hors prestation) pour déterminer les dépenses indirectes.
Coût total = Dépenses de personnel direct + Fonctionnement direct + Prestation + 20% (dépenses de personnel direct + Fonctionnement direct)

Éligibilité des dépenses ensemble de règles communes définies par la Commission Européenne aux fins de la programmation FSE 2014-2020

0

@

ce sont les règles nationales pertinentes qui s'appliquent (Règlement (UE) n°1304/2013 article 14)

Factures acquittées

nsable

0
relevés bancaires du débiteur, attestation du commissaire aux comptes (pour les organismes privés) ou du comptable public (pour les organismes publics).

Fonds, contreparties ou ressources, mobilisables

par les financeurs de droit commun pour lever du FSE que le PLIE peut donc mettre en contrepartie

Irrégularité notion définie dans le Règlement européen (UE) 1303/2013 du 17 décembre 2013

opérateur économique participant à la mise

Obligations liées à la comptabilité structurée

De plus

qui ne pourront être affectées directement, dans le cas où la forfaitisation ne pourrait être appliquée.

@ ion permettant de comptabiliser les charges

Transmission des documents

toutes les pièces

lui seront réclamées pour justifier des dépenses encourues et ressources budgétaires.

Contrôle de service fait Contrôle de Service Fait (CSF) doit garantir la réalisation physique des

des pièces justificatives appropriées

bénéficiaire ultime du FSE accepte de se soumettre à tout contrôle administratif, technique

financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par l'

intermédiaire par toute autorité habilitée. Il présente aux agents du contrôle tous documents

et financée ou cofinancée par le Fonds Social Européen.

U des opérations les obligations découlant de la réglementation

des projets qui peuvent être retenus par le PL

2022

ce sens, les bénéficiaires sont invités à prendre connaissance des procédures relatives à ces obligations, en consultant Le Guide du Candidat mis en place par la DGFE et annexé à notre appel à projet.

5.1 Les grands principes de gestion

0 Européen (FSE) que respecte le PLIE.

< Additionnalité le PLIE intervient pour impulser de nouvelles opérations ou renforcer des opérations existantes. Pour que l'impact économique soit réel, le soutien des Fonds ne devrait se substituer aux dépenses publiques ou aux dépenses structurelles équivalentes des États membres en vertu du présent règlement (Règlement UE n°1303/2013).

0 7 0 - participants du PLIE. A ce titre, les opérations du PLIE doivent se fixer pour objectif

- < concours aux participants du PLIE.
- < d'augmenter le nombre de participants à l'action de droit commun afin de permettre à ceux-ci de pouvoir y accéder plus facilement.
- < de mettre en place des projets innovants que ne couvre pas le droit commun.
- < 0 Commune, le PLIE finance un coût réel justifiable.

< Subsidiarité: y conséquences pratiques de ce principe sont de deux ordres

- < les Régions et les États sont seuls compétents pour identifier leurs besoins de l'Union Européenne.

< Coordination/Partenariat: débouchant sur un emploi, avec un minimum temps mort entre les différentes étapes. Le fait fonction.

0 e peut, les missions de

5.2 La logique REACTUE sur une action

0 -EU est que cette enveloppe est susceptible de venir # u financer des projets à 100% sur fonds européens, contrairement au principe de cofinancement prévaut habituellement.

5.3 7 0 -

Le bénéficiaire d'une aide du FSE est chargé d'informer le public (participants) du concours financé par le FSE. Il appose une plaquette explicative permanente, visible et de taille significative. Le bénéficiaire s'assure que les participants à l'opération cofinancée ont été informés de ce financement et le justifiera, en cas de contrôle de la méthode utilisée pour cette information.

Tout document utilisé lors du déroulement de l'opération, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention de la participation du FSE.
Les visuels de la campagne de communication nationale peuvent être téléchargés sur le site Internet du Fonds Social Européen en France : www.fse.gouv.fr/Communiquer

0

Attention La référence au FSE devra être complétée par la référence suivante :
la pandémie de COVID, lorsque les opérations bénéficient du FSE -EU.

Par ailleurs le règlement Omnibus 2018/1046 article 276 qui modifie le règlement n°1304/2013 contient des dispositions renforcées en matière de suivi des participants aux actions cofinancées par le FSE et le FSE+ disponibles en continu. Les données seront agrégées aux niveaux français et européen, afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme. Elles doivent permettre d'évaluer l'impact des actions financées par le FSE et le FSE+.

Les données sont accessibles en ligne sur le site www.fse.fr et sont communiquées ainsi à chaque bénéficiaire.
7 0 -
démarche.fse.fr.

5.4

0

< Éligibilité du public :
h #

< Éligibilité des opérations Les opérations éligibles au FSE sont définies dans les règlements n°1303/2013 et 1304/2013. Le soutien financier du fonds est accordé essentiellement sous la forme de subventions.

< Éligibilité des dépenses Ensemble de règles communes définies aux fins de garantir la mise en œuvre efficace des opérations financées par le FSE et le FSE+.

5.5 Les Objectifs poursuivis

0

Les bénéficiaires du PLIE doivent fournir au PLIE des justificatifs attestant de la réussite de leur formation ou une information qualifiante répondant à un besoin immédiat, nécessaires à son accompagnement à l'emploi. Les bénéficiaires du PLIE devront fournir au PLIE des justificatifs attestant de la réussite de leur formation et/ou les diplômes obtenus par les participants du PLIE.